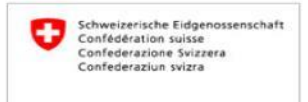




Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest

COLLOQUE RÉGIONAL

N'Djaména, 23-25 novembre 2021



J2 – Session 4 : Quels systèmes d’information et de défense des droits par les usagers doit-on promouvoir ? Comment peuvent-ils parvenir à mieux défendre leurs droits et par cela influencer sur une gouvernance plus responsable ? Quels appuis ? Quels Outils ?

Les expériences de mise en pratique des droits des pasteurs et agropasteurs par les acteurs institutionnels, quels effets sur la gouvernance?

Amadou Siddo

Président FNEN Daddo, Niger



De l'analyse des pratiques des pasteurs et agropasteurs à la défense de leurs droits

- Fin des années 1.990 et début des années 2.000 la défense des intérêts des éleveurs était surtout centrée sur la défense des cas de violation flagrantes du droit et de violation des droits humains.
- Avec l'avènement des processus de réflexion ayant conduit à la loi pastorale actuelle du Niger (2010), de nombreuses analyses ont été menées sur les pratiques pastorales et agropastorales et leur réponse trouvée (satisfaisante ou non) dans les coutumes et textes réglementaires
- Ces analyses ont permis :
 - de déterminer plus précisément comment la coutume et le droit peuvent être appliqués de manière plus précise en fonction des différentes pratiques pastorales et agropastorales, exemple mesure des dégâts champêtres, ...
 - de faire des propositions pratiques pour la loi pastorale, ex. la réglementation sur le ramassage de la paille, la date de début de la pratique des brûlis.



De l'analyse des pratiques des pasteurs et agropasteurs à la défense de leurs droits (suite)

L'analyse des pratiques pastorales et agropastorales et la réponse trouvée dans la réglementation a été une base pour :

- Développer des outils d'information et de formation au profit des pasteurs et agropasteurs, de leur organisations mais aussi au profit de ceux devant appliquer ou faire appliquer ces réglementations (magistrats, autorités locales, forces de l'ordre, ...)
- Le développement d'expérience de mise en pratique des réglementation impliquant de nombreux acteurs (préparation de la transhumance post hivernage, mode de sélection des représentants des éleveurs dans les COFOCOMs, etc.) y compris au niveau transfrontalier



Recul sur ces expériences

- Ces analyses, outils, formation, information, des usagers et acteurs à « la mise en œuvre » des textes ont donné des résultats utiles intéressants, répliquables, et qui porte un fort potentiel de réduction et de gestion des conflits.
- Les OP ont un rôle important à jouer en ce qui concerne :
 - la mise en œuvre des textes sous forme pratique
 - la mise en relation des acteurs et leur interpellation pour la mise en œuvre et l'application du droit des pasteurs et agropasteurs
 - Les propositions pratiques de lois
- Malgré ces rôles des OP, la limite actuelle de ces expériences se situe notamment dans le suivi de la mise en œuvre et du respect des réglementation, et notamment pour le cas du Niger la quasi inexistence des actes de police rurale



Merci



COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23-25 novembre 2021